



**Récépissé de déclaration d'un établissement professionnel  
de chasse à caractère commercial**

**Le préfet de la Loire**

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 424-3, L 425-15, R 424-13-1 à R 424-13-4 et R 428-7-1.

**Vu** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements.

**Vu** le décret du 11 janvier 2023 nommant Monsieur Alexandre ROCHATTE, préfet de la Loire.

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-039 du 06 février 2023 portant délégation de signature à Mme Élise RÉGNIER, directrice départementale des territoires de la Loire.

**Vu** la déclaration d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial déposée le 10 janvier 2023 par le gérant de la société « Monsieur Xavier BONNARD » inscrit au SIRET sous le numéro 53344508600010.

**donne récépissé du dépôt de sa déclaration d'établissement professionnel de chasse à caractère commercial au pétitionnaire suivant :**

Dénomination de l'établissement : « *Monsieur Xavier BONNARD* »  
Forme juridique : Entreprise individuelle  
Activité(s) : Élevage d'autres animaux  
Domiciliation du siège social : 3255 route de Montieux à SAINT-PAUL-EN-JAREZ (Loire)  
Gérance : Monsieur BONNARD Xavier.

L'établissement « *Monsieur Xavier BONNARD* » qui propose des services cynégétiques sous forme d'actes de chasse réalisés en contrepartie d'une rémunération est inscrit au registre des établissements professionnels de chasse à caractère commercial de la Loire sous le numéro d'identification **042-010**. Cette référence est à rappeler dans toute correspondance.

L'établissement « *Monsieur Xavier BONNARD* » exerce son activité de chasse sur un territoire dont le périmètre et les parcelles cadastrales qui le composent dans le département de la Loire figurent en annexe du présent récépissé.

Ce territoire d'une surface totale de 36,14 hectares dans le département de la Loire est entouré d'une clôture constituée d'un grillage de 2 m de hauteur enterré dans le sol sur une profondeur de 0,50 m. Il inclut dans son périmètre une maison d'habitation.

Conformément au I de l'article L424-3 du Code de l'environnement, le responsable de l'établissement s'assure du caractère constant, continu et étanche de cette clôture.

Lorsque la clôture recouvre un cours d'eau caractérisé, le pétitionnaire s'assure du respect des dispositions suivantes :

- La clôture laisse libre l'écoulement des eaux, en particulier en cas de crues, afin de garantir le respect des dispositions imposant d'empêcher le passage du gibier à poil, qui obligent l'installation d'un grillage continu à maille fine (hermétique) sur toute la périphérie du parc ;
- La clôture ne fait pas obstacle à la continuité écologique (piscicole et sédimentaire), en cas de situation sur un cours d'eau classé à ce titre ;
- L'édification de la clôture et l'installation de dispositifs particuliers au droit et dans le lit du cours d'eau (traversée ou couverture) respecte le cas échéant les obligations de procédure loi sur l'eau.

La liste des espèces dont le lâcher et la chasse sont envisagés par cet établissement est la suivante : sangliers uniquement.

Le responsable de l'établissement professionnel de chasse à caractère commercial doit tenir un registre des entrées et des sorties d'animaux faisant apparaître notamment :

- l'origine des animaux lâchés sur leur territoire (nom et adresse du fournisseur), leur nombre et les espèces concernées, les dates d'achat et de lâcher ;
- le nombre d'animaux, en indiquant les espèces concernées, qui sont prélevés lors de chaque journée de chasse.

Le pétitionnaire déposera une nouvelle déclaration auprès du préfet de département en cas de fermeture de l'établissement professionnel de chasse à caractère commercial ou pour toute modification entraînant un changement notable des éléments de la présente déclaration (modification du périmètre, changement du gérant ou du propriétaire, etc).

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le pétitionnaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations et notamment l'obligation éventuelle de déclaration préalable d'édification d'une clôture prévues à l'article R421-12 du Code de l'urbanisme ou de procédure loi sur l'eau notamment pour les situations particulières évoquées ci-avant.

Saint-Étienne, le 09 mars 2023

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale  
des territoires

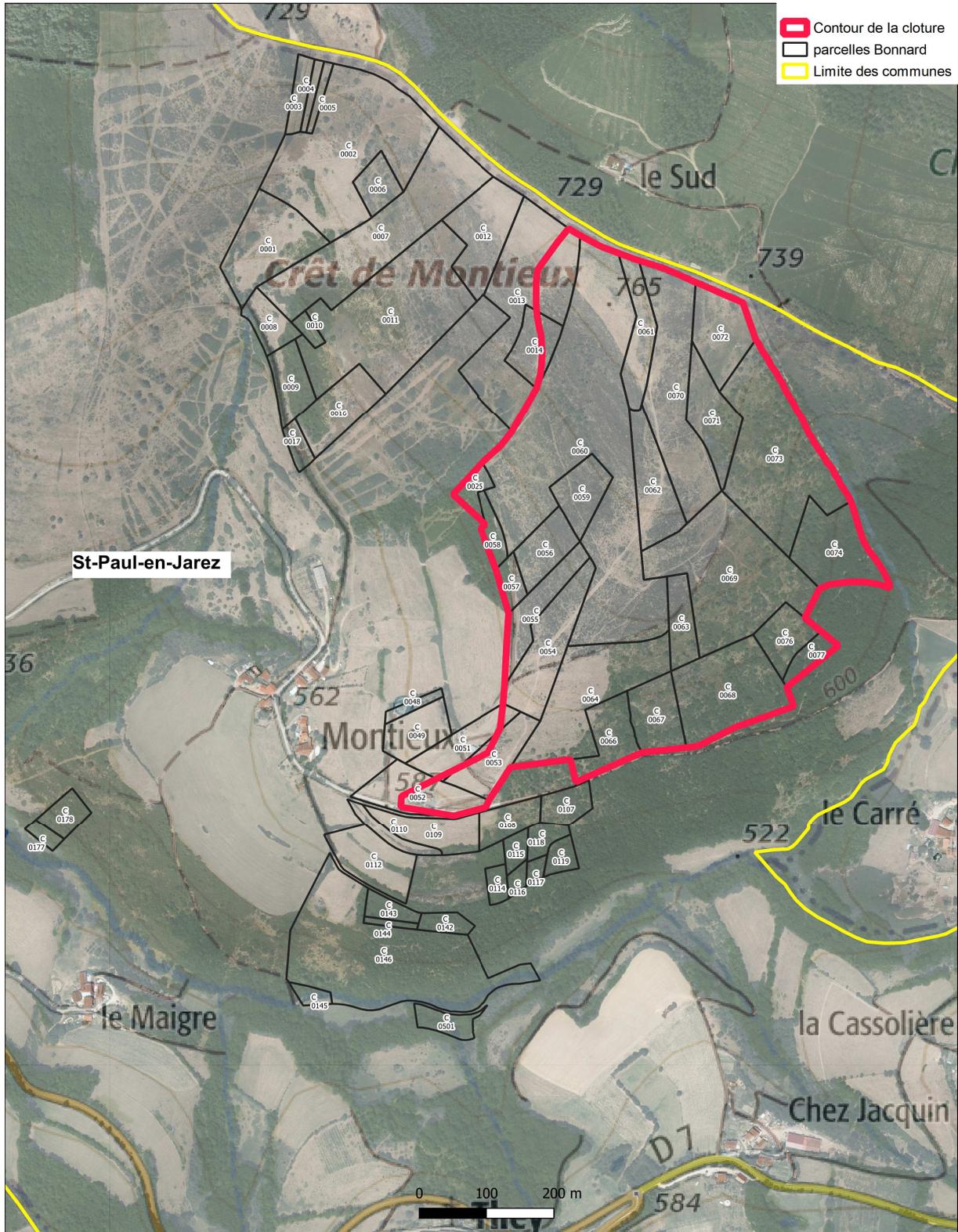
Signé :

Élise RÉGNIER

# Annexe 1 : Cartographie du périmètre



## Parcs et enclos sur la commune St-Paul-en-Jarez



**Annexe 2 : Liste des parcelles cadastrales sur lesquels l'établissement professionnel de chasse à caractère commercial exerce son activité dans le département de la Loire**

<b>Section</b>	<b>Numéro de parcelle</b>	<b>Surface en are</b>	<b>Commune</b>
C	0013	27090	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0014	5800	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0025	2400	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0051	6570	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0052	9460	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0053	7270	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0054	12410	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0055	7400	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0056	6450	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0057	2230	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0058	2460	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0059	6260	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0060	74240	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0061	7210	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0062	9540	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0063	5090	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0064	20600	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0066	7190	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0067	7730	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0068	18600	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0069	32250	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0070	23420	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0071	8470	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0073	30610	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0074	12340	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0076	5650	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ
C	0077	2710	42740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ